



A Monsieur le Préfet,

A Madame l'IA-DASEN,

Aux Maires de Vendée

Aux Conseillers et Conseillères Départemental·e·s

Aux Député·e·s de Vendée

Aux Sénateurs et à la Sénatrice de Vendée

Le 6 mai 2020

Mesdames, Messieurs,

La crise sanitaire que nous vivons oblige toute la société, dont l'École, à s'adapter selon un rythme et des modalités inhabituelles. Néanmoins, le sort qui est fait à l'école primaire et à ses personnels pour cette reprise dès le 11 mai 2020, aux personnels du second degré à partir du 18 mai, n'est pas acceptable. Depuis l'annonce d'une reprise progressive par le Président de la République, les acteurs et actrices de l'École, celles et ceux qui l'organisent et la font vivre, sont soumis-es à un rythme et à une pression qui les met dans une situation intenable.

Les organisations syndicales signataires de cette lettre estiment que les conditions sanitaires et de sécurité pour une réouverture des établissements scolaires le 11 mai ne sont pas remplies.

D'une part, à quelques jours seulement du 11 mai, une grande majorité d'enseignants et de parents ne connaît pas encore les conditions de la reprise concernant :

- les moyens de protections (masques, gel...),
- les dispositifs de maintien des distances (marquage au sol, fléchage, aménagement des salles...),
- les dispositifs mis en place pour le transport scolaire et la restauration.

D'autre part :

- les autorités de santé jugent unanimement que le retour en classe est prématuré eu égard aux conditions sanitaires actuelles ;
- le protocole imposé est jugé infaisable par l'ensemble des organisations syndicales ainsi que par de nombreuses observatrices et observateurs ;
- les conditions d'accueil des enfants deviennent inhumaines, notamment dans le 1er degré et de façon criante en maternelle, si les équipes tentent de mettre en oeuvre ce protocole sanitaire de façon stricte ;
- les équipes sont en première ligne en cas de contamination, que ce soit sur le plan de leur propre santé, celle de leurs proches, ou sur le plan de leur responsabilité morale et pénale ;
- les difficultés matérielles liées aux transports, restauration... ne pourraient pas, de toute façon, être gérées correctement en si peu de temps ;
- l'équité n'existe pas, puisque en réalité ce ne sont pas les parents volontaires qui enverront leurs enfants dans une telle "école", mais les parents des milieux modestes qui y sont obligés, parce qu'ils doivent retourner au travail ;
- les équipements de sécurité ne sont toujours pas garantis : pour preuve, les reculs successifs à propos des masques, que les enseignant-es et les élèves de collège ne devraient finalement porter que si la distanciation sociale n'est pas possible

Nous demandons que cessent les pressions sur les équipes, sur les collectivités, pour rouvrir à tout prix. Les organisations signataires de cette lettre accompagnent les équipes sur l'ensemble du département pour refuser cette réouverture dangereuse qui est, de toute évidence, prématurée :

- signalement d'éventuels dangers sur une fiche RSST,
- exercice du droit d'alerte, notamment par les représentant-es des personnels au CHSCT,
- préavis de grève... liste non exhaustive.

Nous demandons le report de l'ouverture de tous les établissements où les parents et les enseignants jugent que les conditions sanitaires ne sont pas réunies et que toutes les personnes souhaitant continuer exclusivement le travail à distance puissent le faire.

La santé et la sécurité des personnels seraient mises en danger par la réouverture aux dates prévues. Nous prenons acte de la convocation au CHSCT départemental du 7 mai, reçue le 6 mai. Nous regrettons cependant d'avoir été entendu-es si tardivement malgré un tel enjeu.

Les organisations syndicales CGT Education, FNEC-FP-FO, FSU, SUD Education de Vendée